

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres ni une quelconque forme de démarchage.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 11 JANVIER 2023

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

visant les actions de la société

GROUPE FLO

initiée par

BERTRAND INVEST S.A.S.

agissant de concert avec les sociétés Financière Flo S.A.S. et Bertrand Restauration S.A.S.

présentée par



BNP PARIBAS

Etablissement présentateur et garant

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT
« AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE
BERTRAND INVEST S.A.S.**

PRIX DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT : 21,00 euros par action Groupe Flo SA

DUREE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique de retrait sera fixé
par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué a été établi par la société Bertrand Invest S.A.S. et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du Règlement général de l'AMF.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet de la présente Note d'Information, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions d'un tel retrait obligatoire étant déjà réunies. Les actions Groupe Flo SA non apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Bertrand Invest S.A.S. en contrepartie d'une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait par action, soit 21,00 euros par action Groupe Flo SA, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 10 janvier 2023, apposé le visa n°23-014 sur la note d'information établie par la société Bertrand Invest S.A.S., agissant de concert avec les sociétés Financière Flo S.A.S. et Bertrand Restauration S.A.S., relative à l'Offre visant les actions de la société Groupe Flo SA (la « **Note d'Information** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Bertrand Invest S.A.S. a été déposé auprès de l'AMF le 10 janvier 2023 et complète la Note d'Information. Ces informations ainsi que la Note d'Information sont mises à la disposition du public ce jour.

La Note d'Information et le document « Autres informations » sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bertrand Invest S.A.S. (www.groupe-bertrand.com). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de :

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre Publique de Retrait.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers de Groupe Flo SA. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'Offre, qui contient les termes et conditions de l'Offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Groupe Flo SA et l'opération envisagée. Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'Offre ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Bertrand Invest S.A.S., Financière Flo S.A.S., Bertrand Restauration S.A.S. et BNP Paribas déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.